

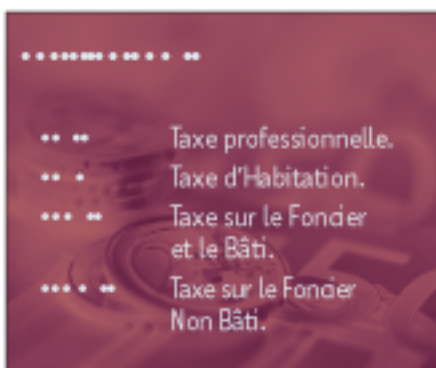
Toute la fiscalité ardennaise des quatre taxes

En 2004, dans les Ardennes, les quatre taxes locales (TP, TH, TFB, TFNB) ont généré 286 M€ de produits fiscaux.

Cette somme a progressé de 2,8% par rapport à celle de 2003.



© : Getty Images



- •• Taxe professionnelle.
- • Taxe d'Habitation.
- •• Taxe sur le Foncier et le Bâti.
- •• Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Par le truchement de son Observatoire permanent des emplois et des qualifications (Opeq), la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Champagne-Ardenne établit depuis dix ans un récapitulatif de la fiscalité des quatre départements confondus. Afin d'offrir à ses ressortissants des informations pertinentes quant à l'économie départementale, la CCI des Ardennes a extrait du récapitulatif de l'Opeq un état des lieux de la fiscalité ardennaise en 2004.

Il porte sur les quatre taxes locales (TP, TH, TFB, TFNB) auxquelles est ajoutée la taxe versement transport que paient les entreprises employant au moins neuf salariés dans des agglomérations qui financent de la sorte leurs transports publics.

"Dans les Ardennes, souligne l'état des lieux, 286 M d'euros de produits sont issus des quatre taxes de la fiscalité locale en 2004, soit une progression de 2,8% par rapport à 2003. En Champagne-Ardenne, la progression a été de 3,8%". La taxe professionnelle (TP) constitue le premier produit de la fiscalité locale

dans les Ardennes. En 2004, elle a totalisé 54,3% (soit 155 M d'euros) des produits des quatre taxes locales. "Cette contribution est bien supérieure à la moyenne régionale pour laquelle la TP ne représente que 45,8% du produit des quatre taxes locales" précise la CCI des Ardennes.

Le produit de la TP en 2004 dans les Ardennes enregistre une hausse de 5% (par rapport à 2003) contre une augmentation de 3,8% dans la région Champagne-Ardenne.

A noter qu'en 2004, le produit de la TFB a représenté 28,6% (81,8 M d'euros) du produit des quatre taxes, que celui de la TH en totalise 14,7% (42 M d'euros) et celui de la TFNB, 2,4% (6,8 M d'euros).

Toutefois le produit de la TH dans les Ardennes en 2004 enregistre une augmentation de 8,3% et celui de la TFNB une hausse de 2,2%.

En revanche, le produit de la TFB a subi la même année une baisse de 3,6%.

.....
.....

Le député Warsmann interpelle le ministre Dutreil

Les administrations de l'Etat centralisent désormais le lancement de leurs appels d'offres. Cette procédure d'ampleur nationale empêche les PME-PMI locales d'y souscrire. CCI et parlementaires des Ardennes s'en inquiètent.

Pour renouveler leurs équipements et leurs fournitures, les administrations de l'Etat dans les départements doivent procéder désormais à des appels d'offres centralisés à l'échelon national. L'Etat réaliserait ainsi des économies en sollicitant indirectement les capacités à réagir des centrales d'achat. Une enquête de la CCI des Ardennes a montré que la centralisation des appels d'offres des administrations de l'Etat a entraîné une diminution de 10 à 20% du chiffre d'affaires des PME-PMI ardennaises souscrivant aux appels d'offres des marchés publics.

Le 7 mars 2006 à l'Assemblée nationale, Jean-Luc Warsmann s'est fait le porte-parole des chefs d'entreprise ardennais en demandant à Renaud Dutreil, ministre des PME-PMI, du commerce et de l'artisanat, "quelles mesures envisageait-il de mettre en œuvre afin d'assouplir le texte (du code des marchés publics) et ainsi de favoriser le développement des PME ?". Et le ministre de répondre : "L'un des objectifs du code des marchés publics de 2004 était de permettre aux PME l'accès aux marchés publics. Un des principaux leviers pour répondre à cette volonté est l'allotissement".

Dans le cadre des travaux pour réviser à nouveau le code des marchés publics, le ministre des PME, du commerce et de l'artisanat est particulièrement attentif au fait que les règles d'allotissement soient encore améliorées pour favoriser l'accès des PME aux marchés publics. C'est un des objectifs principaux de la réforme en cours.

"Cette réforme, a insisté le ministre auprès du député des Ardennes, doit également permettre de mieux connaître la part réellement confiée aux PME dans la commande publique, en prévoyant qu'elle sera désormais suivie par l'observatoire de la commande publique récemment mis en place".